

# Conférence du désarmement

Français

---

**Compte rendu définitif de la mille cinq cent vingt-neuvième séance plénière**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 14 février 2020, à 10 h 15

*Président* : M. Rachid Belbaki ..... (Algérie)

**Le Président** : Je déclare ouverte la 1529<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, Mesdames et Messieurs, Madame la Directrice générale, comme annoncé précédemment, je propose d'examiner, lors de cette réunion, l'ensemble de documents distribué par le secrétariat hier, jeudi 13 février 2020 à 14 h 20, que j'ai l'intention de soumettre au nom des six Présidents de la session 2020, pour adoption. Je tiens à remercier toutes les délégations pour leur soutien et leurs suggestions utiles, qui nous ont permis d'améliorer l'ensemble de documents distribué plus tôt cette semaine, ainsi que sa version révisée d'hier. À la suite de l'échange qui a eu lieu mardi et des consultations bilatérales qui ont suivi, j'ai inséré quelques modifications qui se reflètent maintenant dans l'ensemble de documents que vous avez devant vous. Dans l'intervalle et avec l'appui des coordonnateurs régionaux et des États membres, j'ai également été en mesure de présenter les coordonnateurs des organes subsidiaires, que je remercie pour leur disponibilité. J'ai également suggéré le nom de l'Ambassadeur qui tiendra des consultations informelles, ouvertes, non limitées, relatives à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, et que je remercie également pour sa disponibilité.

Excellences, chers collègues, vous êtes saisis d'un ensemble de documents composé d'un projet de déclaration présidentielle relative à l'amélioration et à l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, qui se lit en anglais comme suit :

*(L'orateur poursuit en anglais)*

The Conference decides to appoint His Excellency Mr. Félix Baumann, Ambassador of Switzerland, to hold informal open-ended consultations to determine whether there would be common ground for addressing issues relating to the improved and effective functioning of the Conference consistent with the rules of procedure, particularly in accordance with the rules 3 and 18. In discharging his duties, the Ambassador shall hold, in no more than two informal open-ended consultations, meetings with the member States during 2020 session of the Conference. The Ambassador shall report on his work in his personal capacity to the Conference no later than the final week of the second part of the 2020 session. This report shall not be agreed and has no status. (La Conférence du désarmement décide de confier à S.E. M. Felix Baumann, Ambassadeur de Suisse, la charge de tenir des consultations informelles ouvertes à tous en vue de déterminer si un terrain d'entente pourrait être trouvé pour traiter les questions ayant trait à l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence en accord avec les dispositions du Règlement intérieur de la Conférence, en particulier celles énoncées aux articles 3 et 18. Dans l'accomplissement de ses tâches, l'Ambassadeur tiendra tout au plus deux réunions de consultation informelle à composition non limitée avec les États membres au cours de la session de 2020 de la Conférence. L'Ambassadeur rendra compte à la Conférence, à titre personnel, de ses activités, au plus tard la dernière semaine de la deuxième partie de la session de 2020. Le rapport qu'il aura établi ne fera pas l'objet d'un accord et n'aura donc pas de statut.)

*(L'orateur reprend en français)*

Vous avez également devant vous les documents CD/WP.626/Rev.1, concernant un projet de proposition de programme de travail de la Conférence du désarmement pour 2020, et CD/WP.627, relatif à un projet de décision sur la désignation des coordonnateurs et le calendrier des organes subsidiaires.

À ce stade, je voudrais savoir si un État membre s'oppose à l'adoption de ces documents. Je donne la parole au Représentant de l'Iran.

**M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) *(parle en anglais)* : Merci, Monsieur le Président. Si j'ai demandé la parole, ce n'est bien entendu pas pour m'opposer à l'adoption des documents. Nous avons cependant quelques remarques à faire. Permettez-moi tout d'abord de vous dire notre gratitude pour tous les efforts que vous et votre équipe avez consacrés à l'élaboration de ce projet de texte. Nous n'ignorons pas combien vous accordez d'importance à la préservation du mandat de négociation de la Conférence du désarmement. Il est très important d'envoyer un signal positif sur le fonctionnement de la Conférence, notamment en prévision de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Toutefois, nous estimons que cela ne devrait pas se faire au prix d'une remise en cause des principaux mandats de la Conférence ou de son statut d'unique organe de négociation. De plus, la Conférence devrait, après tout, envoyer un signal conforme à la réalité, qui donne à voir sa véritable dynamique.

Comme bon nombre d'autres délégations, nous estimons qu'il n'est pas besoin de faire de la Conférence un organe délibérant comme la Première Commission. Un tel organe existe déjà. Il importe donc au plus haut point de faire clairement entendre que la Conférence doit rester et restera une instance de négociation. Aussi, nous nous félicitons de l'ajout, au paragraphe 1, du membre de phrase suivant : « with a particular focus on substantial elements of legally binding instruments and additional measures and options for negotiations » (une attention particulière étant accordée aux éléments fondamentaux d'instruments juridiquement contraignants et aux mesures supplémentaires, et aux possibilités de négociation). En effet, cet ajout nous paraît essentiel pour garantir que la Conférence continuera de s'en tenir à ses missions principales. Nous suggérons seulement que cet élément essentiel figure également au paragraphe 2. Je crois savoir que les mêmes termes étaient déjà employés dans le projet de texte précédemment soumis par le Président.

Mon autre remarque concerne l'équilibre et l'exhaustivité du programme de travail. Je suppose que tous les États membres me rejoindront sur ce point. Nous estimons que ces deux notions clefs devraient transparaître dans l'énoncé des fonctions de chaque organe subsidiaire que vous avez fait figurer au paragraphe 2 du document CD/WP.627. Se pose ici la question de l'égalité de traitement des organes subsidiaires : pourquoi seul l'intitulé de la mission des organes subsidiaires 1, 3 et 4 est-il indiqué, alors que de plus amples informations sont fournies pour les organes 2 et 5 ? Il est parfaitement légitime de vouloir que le programme de travail soit modifié de façon à placer l'ensemble des mandats principaux sur un pied d'égalité.

Enfin, l'idée que l'ensemble de documents soit adopté ne nous pose aucun problème et, si les deux légères modifications que nous avons suggérées y sont apportées, nous serions également disposés à accepter la formule que vous avez proposée sur la question de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence. Merci.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur d'Iran pour sa déclaration. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Bonjour, chers collègues. Je ne m'oppose pas non plus à l'adoption des documents mais souhaiterais à cet égard faire quelques remarques, que notre délégation juge importantes.

Je tiens tout d'abord à souligner que la présidence algérienne, en la personne de l'Ambassadeur Belbaki, a accompli un travail considérable pour élaborer des projets de document susceptibles de nous aider à franchir un pas important en vue d'entamer le processus de négociation de la Conférence. Étant essentiellement axés sur les éléments de fond d'éventuels instruments juridiquement contraignants, ces documents pourraient en outre contribuer à revitaliser les travaux de fond que nous menons dans cette enceinte. Tous ces efforts vont dans le sens du mandat de la Conférence du désarmement.

On se félicite par ailleurs de la coopération étroite entre les six Présidents de la session de 2020, qui s'efforcent de s'acquitter de leurs responsabilités selon une approche novatrice et originale, dans le respect de l'article 29 du Règlement intérieur. Nous ne doutons pas qu'une telle collaboration peut donner les bons résultats qu'escomptent les États membres de la Conférence.

Je souhaiterais faire quelques observations sur l'ensemble de documents proposé. Je voudrais tout d'abord soulever certains points de procédure, après quoi je me pencherai sur les deux premiers documents. Le travail réalisé par la présidence algérienne mérite encore une fois les plus grands éloges. Grâce aux efforts de l'équipe actuelle, nous avons fixé le bon cap et cheminons depuis quatre semaines dans la bonne direction, vers notre objectif à tous. Qu'il me soit en outre permis de remercier l'équipe algérienne de l'attention qu'elle a portée à nos remarques et observations, dont certaines ont été prises en compte et figurent dans lesdits documents.

Nous pensons que notre objectif sera bientôt atteint : il nous reste seulement quelques petits pas à franchir. Permettez-moi de justifier mon propos. Il se trouve que les questions relatives à l'organisation des travaux de la Conférence font l'objet de décisions officielles, et non de documents de travail ou documents officieux (informels). Selon nous, il s'agit là d'un point important et il ne faut pas déroger à cette pratique. Le strict respect de la procédure étant une condition importante de l'efficacité des travaux réalisés dans cette enceinte, il nous apparaît nécessaire de modifier le titre du document à la lumière de notre expérience de 2018.

Je constate une certaine contradiction entre le premier et le deuxième document. Le premier porte sur la création d'organes subsidiaires ; le second contient une liste des coordonnateurs et un calendrier des travaux de ces organes. Il est écrit, au troisième alinéa du préambule du premier document, que la Conférence doit adopter ces documents conformément à son ordre du jour figurant dans le document CD/2183 (« in pursuance of its agenda contained in document CD/2183 »). Or, on s'aperçoit, à la lecture du deuxième document, et plus précisément des dispositions relatives à l'organe subsidiaire 2, qu'une question absente de l'ordre du jour que nous avons défini ensemble a été ajoutée. Cette anomalie recèle une certaine contradiction, que notre estimé collègue l'Ambassadeur d'Iran a également relevée. Ces points nous importent et nous sommes d'avis qu'en les réglant, nous serons mieux à même d'approuver et d'adopter les documents en connaissance de cause.

La délégation russe souhaite faire un certain nombre d'autres remarques importantes sur ces documents. L'Ambassadeur d'Iran ayant déjà formulé plusieurs de ces observations, je me garderai de les répéter. Toutefois, la teneur du premier document devrait, selon nous, cadrer davantage avec le statut et la conception du programme de travail comme document spécialement destiné à régir le travail de négociation dans cette enceinte. À cet égard, nous estimons que l'ensemble de documents pourrait faire l'objet de plus amples discussions pour que soient levées les contradictions et supprimées les dispositions contestables que j'ai mentionnées.

**Le Président :** Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la délégation algérienne et plus particulièrement à ma personne. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ? Je ne vois pas de demande de parole.

Excellences, Mesdames et Messieurs, Madame la Directrice générale, je remercie les orateurs pour leurs interventions. Je souhaite réitérer que nous restons persuadés que, dans la situation actuelle, seule la normalisation du travail de cette Conférence pourrait préserver son rôle, et ce à travers des examens structurés des questions de fond assortis d'ententes négociées sur des recommandations et des mesures effectives. Nous estimons que le projet de programme de travail et le projet de décision sur sa mise en œuvre comprennent tous les composants d'un véritable travail de fond menant à un niveau avancé de négociation. Nous sommes persuadés que cet ensemble de documents, que nous avons pu dégager après de laborieuses consultations, constitue une bonne plateforme de travail pour la Conférence du désarmement. Les intérêts vitaux des États membres étant préservés dans cet ensemble de documents, nous lançons un appel à toutes les délégations pour qu'elles agissent en faveur de la préservation de l'intérêt vital de la Conférence en ce début de cycle de travaux.

À ce stade, je voudrais savoir de nouveau si un État membre s'oppose à l'adoption de l'ensemble de documents. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, mais je souhaite présenter une motion d'ordre. Je pense que notre éminent collègue l'Ambassadeur d'Inde a le droit de prendre la parole avant moi s'il a des remarques à faire sur l'ensemble de documents proposé. Si vous me permettez, je prendrai donc la parole à sa suite.

**Le Président :** Je vous remercie pour votre remarque pertinente. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

**M. Sharma** (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous avez déployés, avec les six États membres qui assurent la présidence au cours de la session, afin d'élaborer ce projet de décision sur la base de consultations approfondies avec les États membres. Ma délégation exprime en outre sa gratitude à nos distingués collègues qui ont manifesté le souhait de servir de coordonnateurs pour faciliter nos travaux.

Je voudrais maintenant faire connaître la position de l'Inde. Celle-ci estime qu'il serait bon que les négociations aient pour objectif l'adoption d'instruments juridiquement contraignants, ainsi qu'il est suggéré dans l'ensemble de documents que vous proposez. Si tel n'est pas le cas, les échanges s'inscrivent dans le cadre d'un mandat de discussion plutôt que de négociation, ce qui ne fait que transformer davantage la Conférence du désarmement en instance de délibération, et non de négociation comme il a été envisagé lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. L'Inde soutient l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré et, sans préjudice de la priorité que nous attachons au désarmement nucléaire, nous sommes favorables à la négociation, dans le cadre de la Conférence, d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y est énoncé. Hélas, il n'est fait aucune mention de ce point dans le projet de décision, en dépit des suggestions en ce sens de l'Inde et d'un certain nombre d'autres États membres.

Ce projet de décision ne répond pas aux préoccupations de l'Inde. Il repose sur une approche sélective, puisqu'il reprend la présentation du document CD/2126, s'agissant du calendrier, et non celle du document CD/2119. En l'occurrence, il s'est agi de diluer le plus possible le projet au lieu de prendre le parti inverse, à savoir le renforcer. Nous avons pris note du deuxième alinéa du préambule du document CD/WP.626/Rev.1, selon lequel le projet de décision ne doit porter préjudice à aucune position, proposition ni priorité passée, présente ou future de l'une quelconque des délégations.

L'Inde a toujours soutenu les divers efforts que la Conférence a déployés au fil des ans pour entreprendre des travaux de fond dans le cadre de son mandat principal. Dans cet esprit, nous nous sommes ralliés à la décision de 2018 et avons soutenu tous les efforts constructifs des présidences l'année dernière. C'est dans ce même esprit de coopération constructive que l'Inde se rangera une fois de plus à votre proposition et se joindra au consensus. Nous espérons que les autres délégations feront preuve d'autant de souplesse lorsqu'il s'agira d'envisager un mandat de négociation d'instruments juridiquement contraignants.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur d'Inde pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à notre présidence. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, notre délégation souhaite vous demander s'il serait possible que nous entendions chacun des intervenants qui souhaitent formuler des observations sur l'ensemble de documents proposé avant de faire une courte pause. Ma délégation devra consulter notre capitale au sujet des prochaines étapes de la présente séance. Si possible, je demande qu'il soit fait droit à notre requête et que les distingués représentants se montrent compréhensifs à cet égard.

**Le Président** : La présidence n'a pas d'objection à la proposition du Représentant de la Fédération de Russie. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? S'il n'y a pas d'autre prise de parole, je suspendrai la séance et la reprendrai cet après-midi à 15 heures. Je suspends donc temporairement la séance pour mener des consultations avec les délégations qui le souhaitent sur les points qui ont fait l'objet de quelques remarques qui doivent être précisées.

*La séance est suspendue à 10 h 40 ; elle est reprise à 11 h 10.*

**Le Président** : À ce stade, je souhaite de nouveau savoir si un État membre s'oppose à l'adoption de l'ensemble de documents. Je donne la parole à l'Ambassadeur d'Iran.

**M. Baghaei Hamaneh** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. C'est une question délicate. Nous apprécions vraiment tous vos efforts, et je suppose que la fonction et la responsabilité du Président consistent à faire en sorte d'obtenir l'aval des délégations. Nous estimons que vous avez fait un travail remarquable à cet égard ; aussi, je voudrais répéter ce que j'ai dit précédemment. Le fait est que nous avons parcouru un très long chemin en acceptant l'idée d'un ensemble de documents regroupant des questions de fond et certaines questions de procédure qui, à nos yeux comme pour de nombreuses autres délégations, ne revêtaient pas une grande importance. Dans un souci de compromis et de souplesse, nous avons cependant bien voulu considérer que ces questions de procédure, désormais rassemblées sous la bannière conceptuelle de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, avaient leur place dans cet ensemble de documents. Mais nous supposons alors que les questions centrales inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, qui sont la véritable raison d'être de cet organe, étaient dûment abordées au paragraphe 2. Or, ces questions, qui figuraient dans le projet initial, sont absentes du projet dont nous sommes saisis. Voilà pourquoi nous estimons que l'ensemble de documents, censé être plus ou moins équilibré, ne l'est plus.

Nous pensons, Monsieur le Président, que notre objectif est presque atteint et saluons les efforts notables que vous avez faits pour tenter de résoudre plusieurs questions épineuses qui empêchent la Conférence du désarmement de s'entendre sur un programme de travail. Nous vous engageons à poursuivre le dialogue avec les délégations afin de répondre aux préoccupations soulevées. Si vous insistez pour que ce programme de travail soit adopté au cours de la présente session, il nous semblerait logique d'en retirer cette question de procédure qui, selon nous, est imposée à la Conférence sans raison valable. L'ensemble de documents sur lequel nous avons travaillé étant déjà bancal, ainsi que je l'ai dit, nous proposons, si la Conférence veut se doter d'un programme de travail – et nous y sommes résolument favorables –, de procéder à l'adoption du texte du programme de travail en l'état, sans l'ajout concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement.

**Le Président** : Je remercie l'Ambassadeur d'Iran pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

**M. Belousov** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir compris la position de notre délégation et accédé à sa demande en suspendant temporairement les travaux de la présente séance.

La Fédération de Russie demeure en proie à un certain nombre de doutes et de préoccupations concernant l'ensemble de documents proposé. Nous doutons, avec plusieurs autres délégations, de l'opportunité d'adresser à la communauté internationale un message positif fondé sur une version dévoyée du mandat de la Conférence. Nous devons évidemment montrer à la communauté internationale que 65 États sont capables de trouver un consensus et de poursuivre leurs travaux, notamment leurs efforts pour trouver des moyens d'entamer les négociations sur les questions à l'ordre du jour.

Nous partageons les préoccupations de plusieurs États ayant pointé un déséquilibre dans le document où figure le calendrier des réunions des organes subsidiaires, à savoir qu'une seule priorité y est mise en avant, qui n'est pas même inscrite à l'ordre du jour. Nous avons d'autres observations, sur lesquelles je ne m'attarderai pas car nous les avons déjà soumises par écrit lors des consultations avec la présidence.

Tout cela pour dire que la meilleure chose à faire pendant la séance de ce jour serait de poursuivre nos travaux sur l'ensemble de documents, en nous appuyant sur les fondements posés par la présidence algérienne. Je souligne à nouveau que la délégation algérienne a fait un travail considérable, de grande qualité, et jeté des bases solides qui permettent un tel travail.

Nous considérons toujours qu'il est nécessaire d'harmoniser le titre et le contenu du premier document. Je voudrais encore une fois souligner que le contenu de ce document n'est, à notre sens, pas conforme à la vision que nous partageons du programme de travail de la Conférence. Selon nous, celui-ci est, en définitive, un document censé régir l'organisation du processus de négociation.

Néanmoins, la grande majorité des membres de la Conférence ayant à cœur de poursuivre dans cette enceinte les travaux de fond sur toutes les questions à l'ordre du jour, nous pourrions faire preuve d'une souplesse sans précédent en pareil cas en évitant de rompre un consensus, le cas échéant. Toutefois, nous nous réservons cette fois encore le droit de soulever les points qui nous inspirent des doutes ou des préoccupations, tant au cours des discussions à venir que dans le cadre des travaux des organes subsidiaires.

Par ailleurs, nous considérons que l'adoption de l'ensemble de documents ne décharge aucunement les six Présidents de la session en cours de leur responsabilité de continuer à œuvrer en faveur d'un consensus et de convenir d'un programme de travail complet et équilibré où figurent des mandats de négociation touchant les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Le Président** : Je remercie le Représentant de la Fédération de Russie pour sa déclaration et pour les paroles aimables adressées à la présidence. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Syrie.

**M. Aala** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes remerciements et de vous exprimer ma gratitude, ainsi qu'à votre équipe, pour les immenses efforts que vous avez consentis afin de parvenir à ce stade des débats et de dégager un consensus en vue de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve. Nous sommes bien sûr conscients des grandes difficultés que vous rencontrez et des efforts que vous faites pour les surmonter. Cependant, cette assemblée ne saurait adopter les documents dont elle est saisie sans être entièrement disposée à le faire. Autrement dit, il faut d'abord remédier aux problèmes soulevés par certains États, si cela n'a pas encore été fait. Ma délégation partage les préoccupations ainsi exprimées quant au mandat de négociation, au rôle de la Conférence et à la question de l'équilibre et de l'inclusivité en vue d'un traitement équitable des questions à l'ordre du jour.

Dans un souci d'équité, il conviendrait selon nous de consacrer davantage de temps au règlement des questions soulevées par certaines délégations avant d'adopter les documents qui nous sont présentés.

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je remercie l'Ambassadeur de République arabe syrienne pour ses remarques et pour les paroles aimables adressées à la délégation algérienne et à ma personne.

*(L'orateur poursuit en français)*

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Tel ne semble pas être le cas. Excellences, Mesdames et Messieurs, des objections ont été avancées à propos des éléments de l'ensemble de documents proposé. Je voudrais maintenant inviter les délégations intéressées à des consultations informelles qui auront lieu en salle II, près de cette salle. Je suspends donc la séance.

*La séance est suspendue à 11 h 25 ; elle est reprise à midi.*

**Le Président** : Excellences, Mesdames et Messieurs, j'ai eu des consultations avec les pays qui ont fait des observations lors de notre séance de ce matin. Je vous remercie, comme je les remercie, pour tous les commentaires. Je note qu'il faut prendre en considération ces observations pour mener d'autres consultations ce jour. Je suspends donc la séance plénière et la reprendrai cet après-midi à 15 heures, ici-même. La séance est levée.

*La séance est levée à midi.*